

Services des avocats de service en droit criminel d'Aide juridique Ontario

La méthode de prestation de services et l'horaire des services peuvent varier en fonction de l'endroit et de la disponibilité du personnel. Les services sont offerts en français et en anglais, ainsi qu'en plusieurs autres langues par l'entremise de services d'interprétation gratuits.

Type de service	Rôle des avocats de service	Admissibilité financière exigée	* Services non fournis par un avocat de service
Information juridique générale	<ul style="list-style-type: none"> Information générale sur les lois, les formulaires et la procédure judiciaire Renvois vers des services de soutiens communautaires et d'autres services 	Non	
Services relatifs à la mise en liberté sous caution (y compris aux audiences de fins de semaine et de jours fériés)	<ul style="list-style-type: none"> Négocier les libérations et les conditions Enquêtes sur cautionnement et libérations avec consentement Comparutions pour manquement 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Modifications du cautionnement et substitutions du cautionnement Révisions de l'ordonnance de mise en liberté sous caution
Services relatifs à la gestion de causes (y compris les renvois par vidéo)	<ul style="list-style-type: none"> Conseils juridiques Examen de la divulgation (preuve) Comparutions administratives au tribunal (ajournements) Renvois vers d'autres services d'aide juridique, comme le programme de certificats, le programme de conseils juridiques sommaires et le programme d'avocat principal 	Oui (Personnes en détention et adolescents admissibles)	<ul style="list-style-type: none"> Procès Conseils juridiques relatifs aux procès Présences à la Cour supérieure de justice Présences administratives au tribunal pour les personnes non détenues et ayant un avocat
Négociations et plaidoyers	<ul style="list-style-type: none"> Négocier des règlements ne nécessitant pas de procès (par exemple, les retraits, les plaidoyers de culpabilité, les engagements de ne pas troubler l'ordre public, les sursis, la déjudiciarisation) Rencontres avec le procureur de la Couronne en vue d'un règlement Conférences préparatoires au procès en vue d'obtenir des règlements. Représentation devant le tribunal pour trouver un règlement Affaires relevant de tribunaux spécialisés 	Oui (Personnes en détention et adolescents admissibles)	<ul style="list-style-type: none"> Négociations et comparutions relativement aux procès Affaires devant la Cour supérieure de justice Avis juridique indépendant relativement aux procès

* L'avocat de service peut fournir des services aux personnes admissibles, au cas par cas, dans les circonstances exceptionnelles. Notez que ces services pourraient être fournis en vertu d'un certificat d'aide juridique. Pour les demandes de certificat et les conseils juridiques sommaires, appelez au 1 800 668-8258 du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures, pour obtenir de l'aide dans plus de 300 langues, ou consultez le site <https://www.legalaid.on.ca/fr/services/comment-faire-une-demande-daide-juridique/>.

Aide juridique Ontario accorde une attention particulière aux personnes en détention, à celles qui subissent la violence d'un partenaire intime, à celles qui ont des problèmes de santé mentale ou de dépendance et à celles qui s'identifient comme membres d'une communauté autochtone ou racialisée.